

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

COMMUNE DE MESSAMENA

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

UPPER NYONG DIVISION

MESSAMENA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2021 DU **16 FEV 2021**

Pour l'exécution des travaux de construction d'un complexe sportif dans la ville de Messamena, dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Lot unique.

Financement : CREDITS TRANSFERES DE L'ETAT BIP - MINSEP- EXERCICE 2021

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSAMENA, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert Pour l'exécution des travaux de construction d'un complexe sportif dans la ville de Messamena, dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Lot unique.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux à réaliser est la suivante :

- Lot N° 000 : Installation du chantier et travaux préliminaires;
- Lot N° 100 : Travaux préparatoires-Etudes (TRIBUNE).
- Lot N° 200 : Terrassements ;
- Lot N° 300 Fondations ;
- Lot N° 400 : Maçonnerie –Elévation ;
- Lot N° 500 : Menuiserie bois et métallique ;
- Lot N° 600 : Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Lot N° 700 : Peinture ;
- Lot N° 800 : VRD Aménagement extérieur et stade
- Lot N° 900 : VRD Aménagement extérieur et stade ;

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les crédits transférés de l'Etat BIP – MINSEP, Exercice 2021.

Coût prévisionnel : 30 000 000 F CFA

Imputation : 16212066412282811221401

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré auprès du Service Technique de la Commune de Messamena, Téléphone 699 821 395 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA à la Recette Municipale de Messamena.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Messamena, au plus tard le **31 MARS 2021** à 12heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2021

DU **18 FEV 2021** POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF DANS LA VILLE DE MESSAMENA, DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. LOT UNIQUE.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **2% du montant prévisionnel soit 600 000 F CFA (six cent mille francs)**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des Actes de la Mairie de Messamena le **31 MARS 2021** à **13heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Messamena, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) Absence de la Caution de soumission.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ou non-conforme;

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces doivent être datées de moins de trois (03) mois par une Autorité Administrative compétente.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) La Méthodologie d'exécution de chaque lot de travaux Oui/Non
- 4) La cohérence entre le planning d'approvisionnement en matériaux,
le planning d'exécution des travaux Oui/Non

- 5) L'expérience du personnel d'encadrement..... Oui/Non
6) Le matériel et les équipements essentiels..... Oui/Non
7) La compréhension du projet Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un **montant de 2% du montant prévisionnel soit 600 000 F CFA (six cent mille francs)**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **cinq (05) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

La lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune de Messamena, aux numéros de téléphones : **699 821 395 / 697 98 00 14**.

Messamena, le **10 FEV 2021**

Le Maire de la Commune de Messamena.
Maitre d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ CA/ARMP/BTA ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ PDT/CIPM-MNA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONOS - ARCHIVES ;



Serge Alfred
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)